



RAPPORT ANNUEL 2017

1. Rémunérations et présences (cf. tableaux annexés)

Conseillers communaux

Le montant brut du jeton de présence octroyé aux Conseillers communaux est de 61,97 € par participation constatée aux séances du Conseil et des Commissions préparatoires.

Membres du Collège des Bourgmestre et Échevins

Le Bourgmestre et les Échevins sont rémunérés conformément aux dispositions de la nouvelle loi communale¹. Ils ne perçoivent pas de jeton de présence.

2. Outils de travail

Conseillers communaux

Les conseillers communaux bénéficient d'une tablette tactile équipée d'une connexion 4G (pour un montant de 142,30 €) permettant d'accéder à la gestion électronique des délibérations (BO Secrétariat).

Lorsque le mandat prend fin, cet équipement doit être restitué.

Membres du Collège des Bourgmestre et Échevins

Le Bourgmestre et les Échevins bénéficient d'une tablette tactile équipée d'une connexion 4G (142,30 €), permettant d'accéder à la gestion électronique des délibérations (BO Secrétariat). En fin de mandat, cet équipement doit être restitué.

Le Bourgmestre et les Échevins bénéficient d'un bureau comprenant le mobilier, une ligne téléphonique et un ordinateur.

Le Bourgmestre bénéficie en outre :

- D'un cabinet composé de 4 ETP (dont un chauffeur).
- De la prise en charge d'une partie des frais d'essence pour son véhicule personnel (pour un montant de 1.574,06 € en 2017) ;
- De la prise en charge d'une connexion 4G (142,30 €) pour son véhicule personnel.

3. Avantages de toute nature et frais de représentation

Le Bourgmestre, les Échevins et les Conseillers communaux bénéficient sur demande d'un libre-parcours STIB d'une valeur de 499,00 €. Ils ne bénéficient d'aucun autre avantage de toute nature, ni de frais de représentation.

4. Voyages

Nihil

5. Marchés publics

(cf. tableau annexé)

¹ Afin de respecter le plafond de 150% de l'indemnité parlementaire, une réduction de traitement de 51.581,29 € a été effectuée sur le traitement du Bourgmestre et de 23.086,93 € sur le traitement du 4^{ème} Échevin.